



Clémence Buchet-Couzy

SI IMPORTANTES, QU'ELLES DISPARAISSENT

L'invisibilisation des femmes combattantes
dans les programmes de DDR



**© Groupe de recherche
et d'information
sur la paix et la sécurité**

Avenue des Arts 7-8
B-1210 Bruxelles
Tél.: (32.2) 484 942 792
Courriel: admi@grip.org
Site Internet: www.grip.org
Twitter : [@grip_org](https://twitter.com/grip_org)
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information
sur la paix et la sécurité (GRIP)
est une association sans but lucratif.

La reproduction est autorisée,
moyennant mention de la source et de l'auteur.

Photo de couverture : UN Photo/Martine Perret

Prix : 10 euros

ISSN : 2466-6734
ISBN : 978-2-87291-221-6

Version PDF :
<https://grip.org/si-importantes-queles-disparaissent-linvisibilisation-des-femmes-combattantes-dans-les-programmes-de-ddr/>



Les rapports du GRIP sont également
diffusés sur www.i6doc.com,
l'édition universitaire en ligne.



Le GRIP bénéficie du soutien
du Service de l'Éducation permanente
de la Fédération Wallonie-Bruxelles
www.educationpermanente.cfwb.be

SI IMPORTANTES, QU'ELLES DISPARAISSENT

**L'invisibilisation des femmes combattantes
dans les programmes de DDR**

LES RAPPORTS DU GRIP 2022/3

TABLE DES MATIÈRES

Liste des acronymes.....	3
INTRODUCTION	4
<hr/>	
1. DE LA CONCEPTION À LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE DDR, LA CONSTANCE DES BIAIS DE GENRE.....	8
1.1 Des négociations marginalisant les femmes AC-WAAFAG	8
1.2 Des critères d'enregistrement discriminatoires	9
1.3 Une communication lacunaire car centrée sur les hommes	11
1.4 Des modalités d'accueil défailtantes voire dangereuses	11
1.5 Des activités inadaptées aux femmes AC-WAAFAG et à leurs besoins spécifiques	12
<hr/>	
2. LE POIDS DES NORMES ET DES ATTENTES COMMUNAUTAIRES	14
2.1 Les femmes AC-WAAFAG face aux « gardien-ne-s de la morale ».....	14
2.2 Le retour des « chefs de famille »... et de leurs « subordonnées »	16
2.3 Une invisibilisation préférable au statut de paria ?.....	17
<hr/>	
3. UNE OCCASION MANQUÉE DE CONTRER LES STÉRÉOTYPES DE GENRE.....	19
3.1 Le potentiel transformateur des conflits sur les rôles et relations de genre.....	19
3.2 Des programmes de DDR qui ignorent la dimension émancipatrice du conflit pour mieux renforcer les stéréotypes de genre	21
3.3 La logique binaire victime-pacificatrice qui contraint les femmes	22
<hr/>	
CONCLUSION POUR LES FEMMES COMBATTANTES, ON VERRA PLUS TARD	25

LISTE DES ACRONYMES

AC	Ancien-ne combattant-e
AC-WAAFAG	Ancien-ne combattant-e- <i>Woman Associated with an Armed Force or Group</i> – Femme associée à une force ou à un groupe armé
CVR	<i>Community Violence Reduction</i> – Réduction de la violence communautaire
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
FARC	<i>Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia</i> – Forces armées révolutionnaires de Colombie
FPLE	Front populaire de libération de l'Érythrée
FPS	Femmes, paix et sécurité
MINUSMA	Mission multidimensionnelle des Nations unies au Mali
ODD	Objectifs du développement durable
ONU	Organisation des Nations unies
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
VSS	Violences sexuelles et sexistes
WAAFAG	<i>Woman Associated with an Armed Force or Group</i> – Femme associée à une force ou à un groupe armé
YPJ	<i>Yekîneyên Parastina Jin</i> – Unités de protection de la femme

INTRODUCTION

Les programmes de désarmement, démobilisation, réintégration (DDR) ont pour objectifs de promouvoir la sécurité et la stabilité après un conflit, de prévenir la résurgence de violences et d'assurer la durabilité d'un accord de paix¹. Ils sont généralement décidés lors de la signature d'un accord de paix dans le cadre des opérations de paix de l'Organisation des Nations unies (ONU). Ils sont en priorité destinés aux personnes ayant combattu dans des groupes armés. Un des principaux défis de ces programmes est d'assurer une participation égale des hommes et des femmes et surtout de faire en sorte que les femmes ayant participé aux actions des groupes armés soient pleinement intégrées aux processus et qu'elles ne subissent pas une forme d'invisibilisation une fois le conflit terminé. Pour donner une idée de l'ampleur du défi, on peut mentionner que lors de la mise en place d'un de ces programmes en Sierra Leone en 2001, seulement 6,5 % des participant·e·s adultes étaient des femmes alors qu'elles représentaient jusqu'à 30 % des combattant·e·s dans certains des groupes armés². Selon les conflits, les femmes peuvent constituer jusqu'à 40 % des combattant·e·s comme c'est le cas chez les FARC (*Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia*)³. Certaines forces comptent parfois des bataillons exclusivement féminins à l'image des Unités de protection de la femme (en kurde, *Yekîneyên Parastina Jin*, YPJ) qui faisaient partie du mouvement de résistance kurde contre l'État islamique⁴.

Ce décalage a été souligné par Roshmi Goswami, activiste et spécialiste de la question des femmes dans les conflits armés, dans son rapport⁵ sur les femmes ayant participé au combat de l'Armée de libération du peuple au Népal. Dans un des entretiens réalisés par l'autrice, une femme ancienne combattante s'exprime ainsi : « *Tout le monde a parlé de la présence d'un grand nombre de femmes dans la lutte maoïste, mais où ces chiffres ont-ils disparu pendant le programme de DDR et le processus de paix ? Quand il s'agissait d'obtenir quelque chose, nous étions rendues invisibles.* »⁶

Pour remédier aux manquements observés en termes de traitement équitable des hommes et des femmes dans les conflits et dans leurs processus de résolution, le

1. Democratic Progress Institute, *DDR and Former Female Combatants*, 2015, p. 11.

2. COULTER Chris, PERSSON Mariam, et UTAS Mats, *Young Female Fighters in African Wars: Conflict and its Consequences*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 2008. p. 20.

3. WILLIAMS Kristin, « Women in armed groups are more than just an exotic novelty », *Global Post*, 28 juin 2015.

4. LEBRUN Camille, « Les femmes kurdes dans le nord-est de la Syrie : défis sociaux, sécuritaires et politiques », *Note d'analyse du GRIP*, 8 novembre 2021.

5. GOSWAMI, Roshmi, *UNSCR 1325 and Female Ex- Combatants – Case Study of the Maoist Women of Nepal*, Research paper UN Women, 2015.

6. *Ibid.*, p. 9 : « *Everybody talked about the presence of large numbers of women in the Maoist struggle but where did these numbers disappear during the DDR and peace process? When it came to getting something we were made invisible.* » [traduction de l'autrice].

Conseil de sécurité des Nations unies adopte en 2000 la Résolution 1325⁷. Il s'agit du socle fondateur de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS). Cette résolution plaide pour une participation significative des femmes dans les processus de paix et pour une meilleure prise en compte de leurs besoins et de leurs attentes. Concernant les processus de DDR en particulier, elle invite à « *prendre en considération les besoins différents des femmes et des hommes ex-combattants* »⁸. Depuis, l'ONU a intensifié ses efforts à ce niveau, en adoptant de nombreux textes, guides et autres documents-cadres ayant tous pour objectif de renforcer l'inclusion des femmes dans les projets de DDR⁹.

Dans cette perspective, afin de mieux distinguer les différentes catégories de femmes dans les groupes armés, les programmeurs-rices des activités de DDR de l'ONU ont défini dans un texte de 2006 trois grandes catégories guidant la conception et la mise en œuvre de leurs programmes¹⁰ : 1) les femmes anciennes combattantes (AC), 2) les femmes associées aux groupes et forces armées (*Women Associated with an Armed Force or Group* – WAAFAG) et 3) les femmes dites « dépendantes » qui sont souvent des membres de la famille des combattant·e·s.

Pourtant, malgré la volonté politique des Nations unies et des efforts de catégorisation devant guider l'action sur le terrain, force est de constater que les résultats sont pour le moins modestes et que les recommandations ne sont que peu ou pas mises en œuvre. En 2021, le Secrétaire général des Nations unies souligne dans son rapport annuel sur l'Agenda FPS que les femmes ne représentaient dans deux des principaux programmes de DDR onusiens actuels que 3 % des participant·e·s au Mali et 5 % en République centrafricaine (RCA)¹¹, alors que leur présence dans les groupes armés serait bien plus importante, même s'il n'existe malheureusement pas de chiffres précis.

S'il reste difficile d'atteindre une meilleure participation des femmes combattantes dans les processus de DDR c'est, en autres choses, parce qu'elles occupent souvent plusieurs rôles au sein du groupe armé et qu'elles ne sauraient être seulement catégorisées comme « combattantes. » En fait, si les deux premières catégories (AC et WAAFAG) se superposent souvent, les femmes qui ont combattu sont rarement reconnues comme telles. Elles se trouvent dans la pratique prioritairement et quasi systématiquement placées dans la catégorie WAFAG simplement parce que le combat n'était pas leur seule fonction¹². Ces deux catégories (AC–WAAFAG) sont celles qui nous intéressent pour cette étude, notamment parce cette catégorisation fait partie des éléments qui excluent les femmes des processus de DDR.

7. Conseil de Sécurité des Nations unies, *Résolution 1325 (S/RES/1325)*, 2000.

8. *Ibid.*, p. 4.

9. Pour plus d'informations, voir le site de l'ONU dédié aux processus de DDR.

10. United Nations, *Integrated Disarmament, Demobilization and Reintegration Standards (IDDRS). Module 5.10. Inter-Agency Working Group on Disarmament, Demobilization and Reintegration (IAWG-DDR)*, 2006, p. 9.

11. ONU, *Rapport du Secrétaire général. Les femmes la paix et la sécurité*, Conseil de sécurité des Nations unies S/2021/827, 2021, p. 13.

12. COULTER Chris, PERSSON Mariam, et UTAS Mats, *op. cit.*, p. 22.

Un autre reproche à adresser aux programmes de DDR réside dans le fait qu'ils ne prennent pas correctement en compte les besoins de ces femmes parce qu'ils restent fortement caractérisés par des stéréotypes de genre¹³. Ces manquements sont connus et soulignés par les chercheur-e-s, mais également par les Nations unies qui les mentionnent dans plusieurs textes depuis au moins 20 ans. Tous-tes insistent sur l'importance des efforts à faire à ce titre¹⁴.

Au-delà de ces déclarations d'intention, il importe d'insister sur le fait que la conception et la mise en œuvre des processus de DDR révèlent que leur objectif principal reste de faire en sorte que les hommes ayant combattu dans les groupes armés se détournent durablement de la violence, notamment en retrouvant une identité civile et une place acceptables dans la société. Les anciens combattants de sexe masculin sont considérés comme la principale – si ce n'est la seule – menace à la sécurité et à l'établissement d'une paix durable¹⁵. Cette approche est lourde de conséquences pour les femmes. Elle implique en effet la mise en œuvre, dans le cadre des programmes de DDR de l'ONU, de mesures qui participent à l'effacement des femmes AC-WAAFAG, que ce soit de leur rôle dans le conflit ou de leurs besoins spécifiques dans la période post-conflit. Pour ces femmes, la réintégration à la vie civile n'est pas envisagée dans une perspective valorisante ou acceptable comme c'est le cas pour les hommes ; il est plutôt attendu d'elles de se satisfaire d'un retour à des positions traditionnelles¹⁶.

Les processus de DDR négligent ainsi d'offrir aux femmes des identités civiles et des rôles politiques, économiques et sociaux attractifs. Alors que les femmes combattantes ont pu connaître une nouvelle forme d'émancipation, d'égalité et de liberté au sein des groupes armés, les programmes de DDR tendent à reproduire les structures inégalitaires ainsi que les normes et les rôles stéréotypés de la situation d'avant conflit au lieu de tirer profit de l'expérience vécue lors des hostilités pour reconstruire une société plus égalitaire. En d'autres termes, les processus de DDR *invisibilisent* les femmes AC-WAAFAG, d'une part, en oubliant de prendre en compte les contributions des femmes combattantes, ce qui revient quasi systématiquement à nier la réalité sociologique des conflits, et d'autre part, en ignorant le potentiel transformateur des conflits sur les dynamiques de genre et plus largement sur l'ensemble de la société.

Ce rapport analyse les facteurs conduisant à ces défaillances en soulignant les dynamiques et les caractéristiques généralisables et en identifiant les obstacles et les stéréotypes contribuant à perpétuer le décalage entre les déclarations volontaires des Nations unies et les résultats observés sur le terrain. Il n'est ici cependant pas question

13. DIETRICH Louise et WINDERL Thomas, *How-to Guide Gender-Responsive Disarmament, Demobilization and Reintegration*, Inter-Agency Working Group on DDR (IAWG), 2012, p. 7.

14. C'est notamment le cas de l'étude de 2015 d'ONU Femmes sur la mise en œuvre de l'Agenda FPS depuis 2000 et qui dresse le même constat. Voir ONU Femmes, *Prévenir les conflits, transformer la justice, obtenir la paix. Étude Mondiale sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies*, 2015.

15. SPECHT, Irma. « Gender Disarmament, Demobilization and Reintegration and Violent Masculinities » dans LEANDRO Francisco José, *Gender Violence in Armed Conflicts*, Instituto de Defensa Nacional, 2013, p. 63.

16. Democratic Progress Institute, *op. cit.*, p. 38.

de présenter une approche généalogique et empirique de la place des femmes AC-WAAFAG dans les processus de DDR.

Pour ce faire, il procède en trois étapes. La première met en lumière la persistance d'un biais de genre dans la conception et la mise en œuvre des programmes de DDR et la logique d'exclusion des femmes AC-WAAFAG qui en découle (I). La deuxième analyse la manière dont les normes dominantes et les attentes communautaires majoritaires dans la société post-conflit compliquent davantage la réinsertion des femmes AC-WAAFAG qui ne vont pas pouvoir bénéficier des avantages leur étant en principes destinés (II). La troisième étape considère les effets combinés des éléments exposés aux étapes (I) et (II) selon une démarche qui révèle une forme de négation du statut de combattante des femmes AC-WAAFAG dans les programmes de DDR de l'ONU (III).

1. DE LA CONCEPTION À LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE DDR, LA CONSTANCE DES BIAIS DE GENRE

Une des raisons principales de l'échec de l'inclusion significative des femmes AC-WAAFAG dans les processus de DDR est le biais de genre qui existe dans les phases de conception, de formulation et de mise en œuvre de ces programmes. En effet, malgré la volonté des Nations unies d'inclure les femmes et d'adopter une approche sensible au genre, ces programmes sont pensés et mis en œuvre par et pour des hommes. Le biais de genre s'observe à au moins cinq stades différents : (1) lors des négociations portant sur le processus de DDR, (2) dans l'établissement des critères d'enregistrement, (3) dans le choix d'une communication centrée exclusivement sur les hommes combattants, (4) dans le déploiement de structures rarement aménagées pour les femmes et comportant parfois des risques pour elles et (5) dans les activités proposées qui sont peu ou pas adaptées aux besoins et aux aspirations des femmes, ce qui contribue à terme à leur marginalisation.

1.1 Des négociations marginalisant les femmes AC-WAAFAG

Les programmes de DDR souffrent d'un manque de considération pour les enjeux liés au genre, le plus souvent dès la phase des pourparlers de paix. Dès cette étape, on observe que les femmes sont en minorité. Les hommes, surtout les combattants, sont ultra-majoritaires et vont logiquement afficher une propension à favoriser les préoccupations de leurs congénères¹⁷. Ce biais est d'autant plus difficile à contrer que les femmes AC-WAAFAG ne sont presque jamais conviées à la table des négociations. Dans les rares cas où des femmes sont présentes, on constate qu'elles n'ont pas eu cette expérience du groupe armé, ce qui n'empêche pas pour autant les négociateurs de postuler qu'elles s'expriment au nom de toutes les femmes¹⁸. Les besoins et attentes spécifiques des

17. VASTAPUU Leena, « Not enough soldier, not enough civilian: The continuing under-representation of female soldiers in Disarmament, Demobilisation, and Reintegration (DDR) programmes », dans VÄYRYNEN Tarja *et al.* (Dir.) *Routledge Handbook of Feminist Peace Research*, Routledge London, 2021.

18. *Ibid.*

femmes AC–WAAFAG ne trouvent ainsi pas d'espace pour se faire entendre et donc encore moins pour s'imposer dans les ordres du jour¹⁹.

On peut relever que les personnes en charge de développer ces programmes n'ont pas forcément les compétences nécessaires pour adopter une approche sensible au genre. Il est rares qu'elles reçoivent des formations adaptées et qu'elles soient accompagnée-s par des conseiller-ère-s ou expert-e-s en genre. Ce manque de ressources, de capacités, de compétences techniques et de formation a été souligné à de nombreuses reprises, notamment par l'ONU, qui a noté l'écart entre l'ambition des résolutions adoptées dans le cadre de l'Agenda FPS et le manque de soutien politique, technique et financier nécessaire²⁰. Par ailleurs, les spécialistes des questions de DDR, souvent issu-e-s des domaines de la sécurité et du militaire, ont tendance à considérer les enjeux liés au genre comme n'étant ni prioritaires ni essentiels²¹. Ainsi, dès la phase de négociation, les programmes de DDR souffrent d'une sociologie défailante. Il n'est donc pas surprenant que les anciennes combattantes ne soient pas prises en considération.

1.2 Des critères d'enregistrement discriminatoires

La partialité des programmes de DDR dès leur phase de conception conditionne les critères d'éligibilité et d'enregistrement établis pour y participer. Concrètement, ils écartent fréquemment les femmes. Dans la majorité des cas, pour pouvoir participer une personne doit en effet être considérée comme « combattante » Pour cela, il est nécessaire de posséder une arme afin de pouvoir la rendre ou alors il faut figurer sur la liste des combattant-e-s établie par le chef du groupe armé.

Ces conditions nuisent à l'inclusion des femmes combattantes pour au moins deux raisons principales. D'abord, la définition de « combattant-e » est parfois floue, notamment dans des contextes insurrectionnels qui brouillent considérablement la frontière entre civil-e-s et combattant-e-s²². Au sein des groupes armés, les femmes sont particulièrement concernées par cette dynamique puisque la plupart d'entre elles ont des rôles transversaux, c'est-à-dire qui ne sont pas limités à des fonctions de combat au sens d'échange de tirs. Or, les femmes AC–WAAFAG ont tendance à être rangées dans

19. HAUGE Wenche Iren, *Disarmament, Demobilization and Reintegration Processes (DDR): The Gender Asset. The Potentials of Changing Gender Patterns*, PRIO GPS Policy Brief 01 2015, p. 2.

20. Cela a été souligné dès 2006 dans le document de ressource sur les processus de DDR : United Nations, *Integrated Disarmament, Demobilization and Reintegration Standards (IDDRS). Module 5.10. Inter-Agency Working Group on Disarmament, Demobilization and Reintegration (IAWG-DDR)*, 2006, et de nouveau en 2020 par le Département des Opérations de paix : United Nations, *Gender-responsive DDR. Promoting the Women, Peace and Security Agenda*, DDR Section Office of Rule of Law and Security Institutions (OROLSI), Department of Peacekeeping Operations, 2020.

21. TARNAALA Elisa, *Women in armed groups and fighting forces: lessons learned from gender-sensitive DDR programmes*, Norwegian Peacebuilding Resource Center (NOREF) Report, 2016, p. 10.

22. Cette distinction est d'ailleurs tout aussi problématique et néanmoins cruciale du point de vue du droit des conflits armés. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a publié en 2010 un guide tentant de clarifier les notions de « participation directe aux hostilités » et de « fonction de combat continue » afin de définir des critères pour identifier celles et ceux qui combattent au sein de groupes armés organisés : MELZER Nils (dir.), *Guide interprétatif sur la notion de participation directe aux hostilités en droit international humanitaire*, CICR, 2010, 88 p.

d'autres catégories dont les appellations écartent toute référence au combat, comme « *sympathisantes* », « *personnes à charge* », « *épouses de brousse* », « *suiveuses du camp* » ou encore « *esclaves sexuelles* »²³. Cette insistance à faire rentrer les femmes des groupes armés dans ces catégories a pour conséquence de limiter leur accès aux avantages des programmes de DDR, à la différence de leurs homologues masculins.

Ensuite, il arrive fréquemment que les chefs des groupes armés n'incluent pas ces femmes dans leur liste de combattant-e-s officiel-le-s, ou leur enlèvent leur arme avant qu'elles ne puissent s'enregistrer, comme ce fut le cas pour de nombreuses femmes AC-WAAFAG du Front révolutionnaire uni en Sierra Leone²⁴. Cela permet notamment aux chefs de favoriser leurs compagnons masculins dans le programme de DDR et de mieux assurer leur position dans la société post-conflit (avant tout dans l'armée ou au sein du gouvernement). Cette dynamique a par exemple été observée au Liberia, où de nombreuses femmes ont été privées des avantages liés aux programmes de DDR, au contraire de leurs homologues masculins au sein des groupes armés²⁵. S'il est fréquent que les femmes AC-WAAFAG soient tout simplement dépossédées de leur arme avant leur enregistrement, elles peuvent aussi ne pas posséder d'arme du tout. Ces femmes peuvent également partager une arme avec leur conjoint, qui la gardera au moment de l'enregistrement ou encore détenir une arme qui ne correspond pas forcément aux catégories d'armes qui permettent d'avoir accès aux programmes de DDR, à l'image d'une machette²⁶. Lors d'une enquête en Sierra Leone, 46 % des femmes n'ont ainsi pas pu participer au programme de DDR du fait de l'impossibilité de présenter une arme valable²⁷. Or, ce sont souvent les femmes qui, dans le groupe armé, sont en charge du stockage des armes, de leur entretien et de leur transfert d'un lieu à l'autre²⁸. Ces informations sont essentielles pour réellement atteindre les objectifs de désarmement des initiatives de DDR, mais elles ne rentrent pas dans les catégories d'enregistrement.

Cette limitation a de nombreuses fois été soulignée par des chercheur-e-s et par les Nations unies, et ce depuis les années 2000, ce qui n'a pourtant pas empêché le programme de DDR en RCA en 2015 d'être basé sur le critère « *pas d'arme, pas d'entrée* »²⁹. Les Nations unies avancent l'argument des contraintes budgétaires pour justifier l'étroitesse de la définition de « combattant-e » dans le cadre des projets de DDR³⁰. Cette posture est difficilement recevable, car elle oblige à nier depuis trop longtemps une part entière de la sociologie du conflit pour entériner un fonctionnement des programmes DDR injuste envers les femmes combattantes. L'argument onusien

23. STEENBERGEN Michanne, « Female ex-combatants, peace, and reintegration: Reflections on the Disarmament, Demobilisation, and Reintegration programmes in Liberia and Nepal », *LSE Women, Peace and Security Working Paper 25/2020*, p. 3 : « *“supporters”, “dependents”, “camp followers”, “bush wives” or “sex slaves”* » [traduction de l'autrice].

24. MACKENZIE Megan, « Securitization and Desecuritization: Female Soldiers and the Reconstruction of Women in Post-Conflict Sierra Leone », *Security Studies 18 (2)*, 2009, p. 241–61.

25. HENSHAW, Alexis Leanna, « Making violent women visible in the WPS Agenda », *LSE Women, Peace and Security Working Paper 7/2017*, p. 4.

26. Democratic Progress Institute, *op. cit.*, p. 36.

27. COULTER Chris, PERSSON Mariam, et UTAS Mats, *op. cit.*, p. 22-23.

28. STEENBERGEN Michanne, *op. cit.*, p. 7.

29. TARNAALA Elisa, *op. cit.*, p. 3 : « *No weapon, no entry* » [traduction de l'autrice].

30. United Nations, *op. cit.*, 2006, p. 10.

relatif aux ressources renvoie à l'absence de sensibilité des acteurs·ices de ces programmes aux dimensions de genre et au fait que pour eux, ces enjeux ne sont jamais prioritaires et ne méritent aucunement qu'on y consacre des moyens déjà affectés à des problématiques masculines.

1.3 Une communication lacunaire car centrée sur les hommes

En plus de ne souvent pas correspondre aux critères d'enregistrement, les femmes AC-WAAFAG sont également moins susceptibles de participer aux activités proposées. Une des conséquences prévisibles de la genèse des programmes de DDR est que les femmes ne se sentent pas concernées. Les programmes de DDR étant conçus pour des hommes, la communication autour des activités est également centrée autour des hommes combattants, évinçant de fait les femmes. Ces dernières ne savent parfois même pas que ces mécanismes onusiens peuvent s'adresser à elles.

Ce défaut de communication et d'accès à l'information pour les femmes a été souligné à de nombreuses reprises. Au Népal, par exemple, de nombreuses femmes, mais aussi des enfants soldats, n'ont pas compris que les programmes les concernaient aussi et qu'ils n'étaient pas seulement réservés aux hommes adultes³¹. Bien que ce problème de reconnaissance du public cible soit connu et documenté, il reste encore rare de voir des campagnes de communication et de sensibilisation s'adresser spécifiquement aux femmes. On sait pourtant qu'une diffusion du message auprès de femmes donne des résultats positifs. Cela a été observé en 2010-2011 en République démocratique du Congo (RDC), où fut mise en place une campagne de communication et de sensibilisation comportant un volet précisément destiné aux femmes³².

1.4 Des modalités d'accueil défailtantes voire dangereuses

Un tel déficit de communication est d'autant plus problématique que l'on note que les femmes qui devraient être ciblées par les programmes de DDR affichent de leur côté une réticence à s'inscrire à ces projets, car elles ne se sentent ni confiance ni en sécurité³³. Il faut noter qu'il existe un risque pour ces femmes de subir des violences et des abus sexuels³⁴, notamment de la part des autres combattants participant aux activités, mais aussi de la part du personnel masculin présent. Le danger est d'autant plus sérieux que ce problème n'est que rarement pris en compte par les organisateurs·rices des

31. Democratic Progress Institute, *op. cit.*, p. 39.

32. UN WOMEN (United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women), *Evaluation of Gender Mainstreaming in United Nations Peacekeeping Activities (MONUC/MONUSCO) in the Democratic Republic of the Congo*, 2013.

33. FARR Vanessa A. *Gender-aware Disarmament, Demobilization and Reintegration (DDR): A Checklist*, United Nations Development Fund for Women (UNIFEM), pas de date, p. 4.

34. Democratic Progress Institute, *op. cit.*, p. 43.

programmes de DDR, que ce soit sur les sites dédiés ou sur les routes que doivent emprunter ces femmes pour avoir accès aux activités.

On relève par ailleurs que les structures utilisées pour ces programmes ne sont que rarement aménagées pour les femmes. On pense ici en particulier aux sites de campement ou de cantonnement sur lesquels les ancien-ne-s combattant-e-s doivent venir s'enregistrer pour se désarmer. Ces lieux sont majoritairement dépourvus d'équipements sanitaires adaptés aux femmes, ce qui freine leur participation. Ils ne proposent pas non plus d'accéder à des soins de santé gynécologiques et maternels³⁵. Ces services sont pourtant essentiels, particulièrement pour les femmes enceintes et les mères de famille qui se trouvent donc dissuadées de se déplacer³⁶.

Le nombre limité de personnel féminin déployé lors des activités de DDR constitue lui aussi un frein à la participation de davantage de femmes. Celles-ci se sentent souvent plus en sécurité quand elles sont accueillies par des femmes ou dans des environnements mixtes que lorsqu'elles se retrouvent entourées principalement - si ce n'est exclusivement - par des hommes. Il a été en effet démontré que les femmes sont plus enclines à interagir librement avec d'autres femmes, particulièrement s'il s'agit de discuter de questions personnelles, intimes ou encore de violences sexuelles et sexistes (VSS) qu'elles ont pu subir pendant le conflit³⁷. Le renforcement de la présence des femmes dans l'opérationnalisation des programmes de DDR permettrait ainsi de mieux prendre en compte les besoins des femmes pendant les projets³⁸. À ce titre, la Mission multidimensionnelle des Nations unies au Mali (MINUSMA), qui met en œuvre le processus de DDR dans le pays, a valeur d'exemple à suivre. La présence de personnel féminin sur le terrain malien a permis de renforcer la confiance des femmes et de les impliquer davantage dans les activités programmées³⁹. Ce genre d'initiative reste malheureusement encore rare.

1.5 Des activités inadaptées aux femmes AC-WAAFAG et à leurs besoins spécifiques

Le constat observé au niveau des modalités d'accueil sur les sites de DDR traduit un manque de flexibilité des mécanismes onusiens et une incapacité à tenir compte des aspects sociologiques qui affectent spécifiquement les femmes anciennes combattantes à la fin des hostilités. Pour le dire clairement, les programmes de DDR échouent à prendre en compte les contraintes subies par les femmes, malgré des efforts relatifs.

35. *Ibid.*, p. 45.

36. STEENBERGEN Michanne, *op. cit.*, p. 9.

37. FARR Vanessa A., *op. cit.*, p. 4.

38. AOUN, Elena, « Le renforcement du déploiement de Casques bleus féminins : Une longue et incertaine marche vers l'égalité des genres », *Note de l'Observatoire Boutros Ghali du maintien de la paix*, 15 mai 2018, p. 4.

39. United Nations, *Gender-responsive DDR. Promoting the Women, Peace and Security Agenda*, DDR Section Office of Rule of Law and Security Institutions (OROLSI), Department of Peacekeeping Operations, 2020, p. 14-15.

Accéder à ces activités nécessite un temps que les femmes n'ont pas toujours. Au retour du conflit, ce sont les femmes qui en majorité (re)prennent en charge les contraintes domestiques et la gestion du foyer ainsi que la charge mentale qui y est associée. Comment consacrer le temps requis à des activités de DDR dont les horaires ne sont pas aménagés pour elles, pour lesquelles il n'y a pas de transport mis en place pour faciliter leur venue, et dont elles savent que les sites d'accueil sont dépourvus des équipements sanitaires adaptés et qu'ils ne proposent aucun des services qui les soulageraient⁴⁰ ? L'investissement qui est implicitement attendu de la part des femmes anciennes combattantes est autrement plus lourd de conséquences pour leurs activités quotidiennes que pour les hommes.

Par ailleurs, même lorsque ces femmes ont accès aux activités de DDR il arrive qu'elles ne leur soient pas bénéfiques voire contribuent à leur marginalisation au sortir du conflit. Un exemple de cette dynamique réside dans le paiement en espèces destiné à inciter les ancien-ne-s combattant-e-s à se démobiliser et à rendre les armes⁴¹. En effet, les femmes AC-WAAFAG n'y ont parfois pas accès du tout puisque, comme exposé précédemment, elles sont considérées comme des bénéficiaires secondaires et non comme de vraies combattantes. L'argent n'est souvent *in fine* remis qu'au conjoint masculin. Même quand les femmes reçoivent cet argent, elles ne peuvent parfois pas l'utiliser. Selon les contextes nationaux, toutes ne peuvent en effet pas ouvrir seules un compte en banque ou dépenser librement leur argent⁴².

En somme, les processus de DDR sont dès leur formulation conçus pour répondre aux besoins et aux attentes des hommes. Ce biais de genre va à l'encontre des objectifs mêmes de ces processus censés réinsérer les ancien-ne-s combattant-e-s dans la société dans des rôles plus attractifs que ceux de combat. Il instaure des pratiques qui tendent à exclure de fait les femmes AC-WAAFAG en les dissuadant de participer aux projets onusiens. Il organise et légitimise une forme de discrimination qui se voit renforcée par des normes et attentes communautaires qui empêchent elles aussi les anciennes combattantes de profiter des avantages théoriquement offerts par les processus de DDR. Ce biais est renforcé par des aspects culturels dominants qui forgent les attentes des divers groupes et individus au sein de la société et qui ne sont pas (ou seulement marginalement) remis en question par les concepteurs-rices des initiatives de DDR qui se contentent de les réifier voire de les renforcer.

40. FARR Vanessa A., *op. cit.*, p. 5.

41. Democratic Progress Institute, *op. cit.*, p. 40-41.

42. Cette situation est d'autant plus problématique qu'il a été démontré que, contrairement aux hommes, les femmes percevant cet argent l'utilisent souvent pour investir à court terme pour répondre aux besoins immédiats de leur famille et non pour elles-mêmes et leur futur. Voir Democratic Progress Institute, *DDR and Former Female Combatants*, 2015, p. 40-41.

2. LE POIDS DES NORMES ET DES ATTENTES COMMUNAUTAIRES

Un programme de DDR réussi passe par l'implication des communautés locales qui voient revenir les ancien-ne-s combattant-te-s. Cette réinsertion est un moment délicat ; la communauté s'est organisée, parfois pendant des années, sans les membres partis rejoindre les groupes armés et les populations ont pu souffrir de violences ou d'exactions de leur part⁴³. Pour assurer une meilleure inclusion de ces communautés et une réintégration plus aisée des membres des groupes armés, l'ONU a mis en place les *DDR de seconde génération* aussi appelés *DDR communautaires*⁴⁴. Ces derniers mettent l'accent sur l'implication des partenaires civil-e-s et les relations avec les ancien-ne-s combattant-te-s. Cela passe, par exemple, par des programmes de réduction de la violence communautaire (*Community violence reduction – CVR*), sur lesquels ce texte revient dans sa troisième partie. En retournant dans leur communauté d'origine, les ancien-ne-s combattant-te-s se heurtent souvent à des normes et des attentes qui tendent à plaider pour la réintégration des hommes comme des femmes dans des positions traditionnelles. Cette dynamique est particulièrement problématique pour les femmes AC–WAAFAG, qui se retrouvent ainsi dans des positions secondaires et davantage écartées des programmes de DDR. Cette mise à l'écart est parfois le fait de ces femmes elles-mêmes, qui décident de ne pas s'inscrire, disparaître des radars étant vu comme plus avantageux que participer à de telles activités et s'identifier publiquement comme liées à un groupe armé.

2.1 Les femmes AC–WAAFAG face aux « gardien-ne-s de la morale »

Le retour des femmes AC–WAAFAG est rendu difficile en raison du poids des normes et attentes traditionnelles de leur communauté. Des femmes AC–WAAFAG ont, par exemple, peur et/ou honte de s'identifier officiellement comme combattantes ou membres d'un groupe armé en raison de la conception que se font les communautés de l'implication des femmes dans les groupes armés ; ces derniers restant perçus comme des institutions hautement masculinisées⁴⁵. Il existe en effet un stigmate social envers les femmes qui ont combattu ou accompagné les groupes armés⁴⁶. Ces dernières ont transgressé les rôles sociaux et les identités de genre traditionnelles en

43. FARR Vanessa A., *op. cit.*, p. 6.

44. United Nations, *Second Generation Disarmament, Demobilization and Reintegration (DDR) Practices in Peace Operations. A Contribution to The New Horizon Discussion on Challenges and Opportunities for UN Peacekeeping*, Department of Peacekeeping Operations, 2010.

45. TARNAALA Elisa, *op. cit.*, p. 5.

46. Democratic Progress Institute, *op. cit.*, p. 27.

se tournant vers la violence⁴⁷. Elles auraient ainsi « dépassé la limite de la féminité »⁴⁸, et ce qui aurait pu être accepté durant le conflit ne l'est plus du tout quand celui-ci est terminé. Par exemple, lors d'une enquête réalisée par l'organisation Saferworld au Népal, sur les combattant-e-s de l'armée de libération du peuple au Népal, 80 % des femmes interrogées ont déclaré leur peur du rejet par leur famille ou communauté d'origine en raison de la mauvaise perception de leur participation au combat.⁴⁹

Le cliché d'une « sororité naturelle » entre femmes restées dans la sphère civile et celles ayant combattu est balayé par les comportements observés⁵⁰. Les femmes AC–WAAFAG sont dans la pratique souvent exclues par les autres femmes de la communauté et également régulièrement mises de côté par les organisations de femmes impliquées pour la paix et le désarmement. On a pu l'observer au Liberia, par exemple, où les femmes vétérans ont été exclues des mouvements de femmes actifs après le conflit avec pour effet que nombre d'entre elles n'ont ainsi pas souscrit aux activités officielles de DDR⁵¹. Comme le souligne Leena Vastapuu, chercheuse spécialisée sur les femmes et filles soldates pendant et après le conflit, notamment les processus de DDR, on relève ainsi une double exclusion des femmes AC–WAAFAG, d'une part, par les concepteurs-rices des processus de DDR qui ne les considèrent pas comme de vraies combattantes et, d'autre part, par les organisations de femmes pour qui elles ne sont au contraire pas suffisamment considérées comme « civiles »⁵².

Les femmes AC–WAAFAG se retrouvent régulièrement marginalisées lorsqu'elles reviennent parce qu'elles sont désignées par une partie du collectif comme étant susceptibles de perturber l'ordre social⁵³. En effet, beaucoup de femmes AC – WAAFAG sont accusées par ces communautés de promiscuité sexuelle, d'homosexualité, ou de comportements sexuels déviants (particulièrement si elles ont eu des enfants hors mariage, notamment après des viols)⁵⁴. Ces femmes se retrouvent face à des *gardien-ne-s de la morale* qui attendent d'elles qu'elles retournent à des rôles sociaux classiques, c'est-à-dire qu'elles se marient et s'occupent de leur famille⁵⁵. Or, cela s'avère délicat voire impossible si elles sont accusées d'un ensemble de supposées déviances. Par exemple, en RDC, les femmes et filles AC–WAAFAG qui revenaient dans

47. MAZURANA Dyan, KRYSTALLI Roxannes et BAARÉ Anton, « Gender and disarmament, demobilization, and reintegration: reviewing and advancing the field », dans NI AOLAIN Fiona, *et al.* (Eds.), *The Oxford Handbook of Gender and Conflict*, Oxford University Press, 2014.

48. SPECHT, Irma, *loc. cit.*, p. 76 : « cross the line of femininity » [traduction de l'autrice].

49. DALRYMPLE Sarah, *Common ground? Gendered assessment of the needs and concerns of Maoist Army combatants for rehabilitation and integration*, Saferworld report, 2010, p. 32.

50. DIETRICH Louise and WINDERL Thomas, *op. cit.*, p. 10.

51. VASTAPUU Leena, *loc. cit.*

52. *Ibid.*

53. United Nations Development Programme et United Nations Inter-Agency Working Group on DDR, *Blame It on the War? The Gender Dimensions of Violence in Disarmament, Demobilization and Reintegration. Report and recommendations for action*, 2012, p. 24.

54. Democratic Progress Institute, *op. cit.*, p. 27.

55. United Nations Development Programme et United Nations Inter-Agency Working Group on DDR, *op. cit.*, p. 32.

leur communauté étaient jugées comme ayant « *perdu leur valeur*⁵⁶ » puisqu'on assumait qu'elles avaient eu des relations sexuelles hors mariage (forcées ou non) et qu'on en déduisait qu'elles ne pouvaient alors plus retourner à un rôle traditionnel d'épouse. Dans la même dynamique, des hommes en Sierra Leone et en Ouganda ont déclaré ne pas vouloir épouser une femme AC—WAAFAG, en raison de leur supposée vie sexuelle avec de nombreux partenaires mais également puisqu'elles pourraient se révéler imprévisibles ou même agressives⁵⁷.

En plus de n'être souvent pas considérées comme *aptées* aux rôles qui leur sont traditionnellement réservés (celui d'une épouse d'abord et d'une mère ensuite), les AC—WAAFAG ont également du mal à se réinsérer sur le marché du travail. Elles sont confrontées à deux facteurs discriminants : (1) celui d'être une femme (le marché du travail étant plus difficilement accessible pour elles que pour les hommes) et (2) celui d'être la cible d'un opprobre social. La combinaison des deux caractéristiques fait des femmes AC—WAAFAG des sortes de parias. Au Népal, ce phénomène de *double discrimination* a été observé de manière criante sans pour autant que le programme de DDR ne le prenne en compte concrètement et ne tente de travailler avec les communautés locales sur la réintégration économique de ces femmes et de modifier leur perception dans la société⁵⁸.

2.2 Le retour des « chefs de famille »... et de leurs « subordonnés »

Les normes et les attentes communautaires traditionnelles pèsent aussi sur les hommes combattants de retour dans leur communauté⁵⁹. Il est attendu d'eux qu'ils (re)prennent leur place traditionnelle de chef de famille et de pourvoyeur des revenus du foyer⁶⁰. Cette pression peut être génératrice d'un stress important et rejoindre la liste des facteurs menant à la violence domestique, surtout s'ils ont perdu ce rôle au détriment d'une ou de plusieurs femmes pendant le conflit⁶¹. Ce recours à la violence, notamment domestique, peut être considéré comme un moyen pour ces hommes de réaffirmer leur pouvoir sur les femmes⁶².

Dans les programmes de DDR, les hommes AC sont considérés comme la seule réelle menace à la paix et à la stabilité du pays, notamment parce que s'ils ne retrouvent pas une place « acceptable » ils risquent de se (re)tourner vers la violence, notamment domestique

56. Save the Children, *Forgotten Casualties of War: Girls in Armed Conflict*, 2005, p. 20 : « *lost their value* » [traduction de l'autrice].

57. COULTER Chris, PERSSON Mariam, et UTAS Mats, *op. cit.*, p. 35.

58. Democratic Progress Institute, *op. cit.*, p. 51.

59. Ce retour dans leur communauté est d'autant plus difficile si les hommes reviennent après avoir perdu le conflit, puisque la notion de défaite serait intrinsèquement féminine. Ceux qui ont perdu auraient alors échoué à maintenir leur identité de combattant courageux et brave construite pendant le conflit : SPECHT, Irma, *loc. cit.*, p. 76.

60. DIETRICH Louise and WINDERL Thomas, *op. cit.*, p. 11.

61. UNDP et United Nations Inter-Agency Working Group on DDR, *op. cit.*, p. 9.

62. SPECHT, Irma, *loc. cit.*, p. 81.

et à l'encontre des femmes⁶³. C'est notamment pour cela que ces programmes sont centrés sur les hommes au détriment des femmes qui seraient tentées d'exister hors des rôles traditionnels ou du statut de paria qui les attend.

La frustration des hommes se manifeste également lorsque les activités de DDR sont avantageuses pour les femmes AC–WAAFAG et aident à leur émancipation au sortir du conflit. Les hommes AC peuvent en effet y voir une sorte de concurrence déloyale dans une société qui a su s'organiser sans eux pendant le conflit. Au Liberia, par exemple, les activités de microcrédits destinées aux femmes AC ont été en majorité mal perçues par leurs homologues masculins, qui les considéraient alors comme un groupe injustement privilégié⁶⁴. Cette dynamique peut ainsi contribuer aux facteurs de risque de violence des hommes AC, renforcer la centralité de ces derniers dans les programmes de DDR et ainsi marginaliser encore davantage les femmes AC–WAAFAG.

2.3 Une invisibilisation préférable au statut de paria ?

La crainte des femmes AC–WAAFAG de devoir endosser un statut de paria seulement en raison de leur participation à un groupe armé, et le fait que les programmes de DDR ne sont pas adaptés pour elles, ont pour conséquence que nombre d'entre elles sont invisibilisées après un conflit. Pour ces dernières, ne pas avoir accès aux activités de DDR apparaît ainsi comme étant plus attractif et bénéfique. Cela a des conséquences négatives et comporte même des risques importants. En effet, privées du soutien dont elles ont besoin, elles sont exposées à un isolement social et économique qui les rend plus vulnérables à d'éventuels abus, à des violences et à diverses formes d'exploitation⁶⁵.

De plus, même si cette crainte concerne généralement les hommes, le danger existe de voir des femmes qui ne sont pas officiellement démobilisées reprendre les armes. Par exemple, en Sierra Leone, ce sont les femmes et filles AC–WAAFAG qui n'avaient pas participé au programme de DDR entamé en 1998 qui ont été, en partie au moins, à l'origine des émeutes de 2002 pendant que d'autres ont rejoint d'autres groupes armés hors du pays⁶⁶. Ainsi, on voit bien que ces mécanismes d'exclusion et de marginalisation sont susceptibles de participer à l'échec potentiel des programmes de DDR puisque tous-tes les ancien-ne-s combattant-e-s ne trouvent pas des rôles civils plus acceptables que le recours à la violence. Cela impacte notamment plus largement les efforts de pacification post-conflit et de prévention du retour de la violence⁶⁷.

Ainsi, un grand défi des programmes de DDR, notamment de ceux dits de seconde génération, est d'inclure au mieux les communautés locales, c'est-à-dire de prendre en compte leurs normes, conventions, lois et attentes, notamment envers les femmes, sans légitimer les stéréotypes de genre et autres discriminations. Or, cela n'est manifestement pas le cas si l'on considère le grand nombre de femmes AC–WAAFAG qui ne s'inscrivent pas à ces programmes et sont donc rendues invisibles dans la période post-conflit. Ces

63. United Nations, *op. cit.*, 2006, p. 5.

64. UNSP et United Nations Inter-Agency Working Group on DDR, *op. cit.*, p. 33.

65. DIETRICH Louise and WINDERL Thomas, *op. cit.*, p. 13.

66. DHARMAPURI Sahana, « Just Add Women and Stir? », *Parameters*, vol. 41, n° 1, 2011.

67. HENSHAW, Alexis Leanna, *op. cit.*, p. 1.

programmes sont donc fautifs puisqu'ils n'établissent que rarement des liens avec les communautés sur ces questions alors même que les exemples attestant de l'efficacité de cette approche existent. En République du Congo, par exemple, afin de favoriser une vraie réinsertion des femmes AC–WAAFAG, des activités les mélangeant avec des civiles ont été organisées pour favoriser le dialogue entre elles et ainsi faciliter leur réintégration⁶⁸.

Faute de remettre en question les stéréotypes de genre présents dès la négociation et renforcés par les normes et attentes communautaires traditionnelles, les processus de DDR excluent de facto les femmes AC–WAAFAG. Accepter que des femmes aient pu participer à des groupes armés et même combattre semble impossible pour les sociétés dans lesquelles ces femmes doivent revenir, mais également pour les concepteurs·rices des initiatives de DDR, qui légitiment ces stéréotypes dans les actions qu'ils proposent aux femmes AC–WAAFAG et par l'approche choisie qui ne permet pas vraiment aux femmes d'exister hors des cases qui leur sont réservées de pacificatrice ou victime pour assumer pleinement leur passé de combattante.

68. DIETRICH Louise and WINDERL Thomas, *op. cit.*, p. 24.

3. UNE OCCASION MANQUÉE DE CONTRER LES STÉRÉOTYPES DE GENRE

Les programmes de DDR sont aujourd'hui inclus dans une majorité d'accords de paix⁶⁹. Ils ont un potentiel transformateur important dans les situations post-conflit, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres et l'émancipation des femmes AC–WAAFAG mais pas seulement. Cependant, les pratiques que les programmes de DDR instaurent contribuent à marginaliser davantage les femmes AC–WAAFAG alors qu'ils sont supposés les réinsérer dans la société. De nombreuses femmes ont ainsi du mal à sortir des rôles stéréotypés renforcés par les processus de DDR. Il leur est également difficile d'échapper au schéma pacificatrice-victime dans lequel elles sont enfermées tant par la société que par l'ONU.

3.1 Le potentiel transformateur des conflits sur les rôles et relations de genre

Les conflits sont l'occasion de changements importants des rôles de genre, que ce soit au sein du foyer ou dans la société plus largement⁷⁰. Pendant les conflits, les femmes ont l'occasion d'acquérir de nouveaux rôles et expériences ainsi qu'une certaine forme de liberté et d'émancipation. Cela est notamment le cas lorsqu'elles s'impliquent dans les groupes armés, mais également lorsqu'elles prennent la tête du foyer en l'absence des hommes ou en remplaçant ces derniers dans leurs emplois⁷¹. Ce phénomène n'est pas nouveau et a été observé à différentes époques et dans diverses réalités géographiques⁷².

Les femmes dans les groupes armés peuvent développer de nouvelles compétences, avant tout en matière militaire et de combat, mais également des compétences plus civiles, qui varient selon les situations. Les femmes AC–WAAFAG peuvent ainsi se former dans des domaines tels que le médical et la santé, le management, la médiation et la

69. LANGHOLTZ Harvey J. *Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) : tour d'horizon pratique*, ONU Institut de formation aux opérations de paix, 2018, p. 16.

70. SPECHT, Irma, *loc. cit.*, p. 66.

71. *Ibid.*

72. En effet, déjà lors de la Première puis de la Seconde guerre mondiale, on a vu les femmes s'affirmer dans de nouveaux rôles qui étaient traditionnellement réservés aux hommes (au sein du foyer ou dans le monde professionnel par exemple). Au sortir de ces deux conflits ces dernières ont dû se battre (avec plus ou moins de succès) pour conserver ces acquis sociaux et en obtenir de nouveau (droit de vote par exemple).

résolution des conflits⁷³, mais aussi dans les domaines de la logistique, du commerce et de la communication⁷⁴.

Les groupes armés sont également des entités sociales qui peuvent différer de la société d'origine de ces femmes. Ils sont parfois des lieux plus égalitaires et plus libres dans lesquels les femmes peuvent prendre des responsabilités et se sentir plus aisément les égales de leurs homologues masculins. C'est même parfois une des raisons qui poussent des femmes à s'impliquer dans un groupe armé⁷⁵. Irma Specht, chercheuse spécialiste de la place des enfants dans les programmes de DDR, a recueilli le témoignage de filles et de jeunes femmes au Liberia, au Népal et en RDC qui ont déclaré que devenir combattantes était, pour elles, la meilleure manière de montrer aux hommes qu'elles étaient leurs égales⁷⁶. Cette aspiration à l'émancipation acquise via le conflit et à l'appartenance à un groupe armé est un des facteurs expliquant pourquoi le retour à la vie civile est difficile pour les femmes AC–WAAFAG. Ces dernières ont souvent beaucoup à perdre⁷⁷, notamment en termes de statut social, d'indépendance économique et de liberté, parfois plus que les hommes AC, sur lesquels se concentreront l'essentiel des programmes de DDR après la fin du conflit⁷⁸.

La période de transition qui suit la fin des hostilités offre ainsi l'opportunité de redéfinir certaines normes, de renégocier les relations femmes-hommes et également les rôles de genre qui ont été remis en question pendant le conflit⁷⁹. Ce moment est particulièrement décisif pour les groupes traditionnellement marginalisés ou sous représentés⁸⁰. Cette possibilité de changement et de transformation est spécialement centrale pour les processus de DDR qui ont vocation à accompagner les sociétés dans leur transition du conflit à la paix et à la vie civile. Les programmes de DDR ont ainsi la possibilité de soutenir l'autonomisation et l'émancipation des femmes, ce qui serait conforme à l'Objectif 5 du développement durable⁸¹ (ODD) de l'ONU pour l'égalité des sexes. Cela permettrait par ailleurs aux femmes AC–WAAFAG de participer davantage aux activités de DDR.

73. MAZURANA Dyan, *Women in Armed Opposition Groups in Africa and the Promotion of International Humanitarian Law and Human Rights*, PSIO, Geneva Call, 2005, p. 41.

74. STEENBERGEN Michanne, *op. cit.*, p. 5.

75. STEENBERGEN Michanne, *op. cit.*, p. 5.

76. SPECHT, Irma, *loc. cit.*, p. 67.

77. TARNAALA Elisa, *op. cit.*, p. 4.

78. Democratic Progress Institute, *op. cit.*, p. 48-55.

79. GOSWAMI, Roshmi, *op. cit.*, p. 15.

80. Democratic Progress Institute, *op. cit.*, p. 21.

81. Organisation des Nations unies, « 17 objectifs pour sauver le monde », *Objectifs du Développement Durable*, consulté le 12 octobre 2022.

3.2 Des programmes de DDR qui ignorent la dimension émancipatrice du conflit pour mieux renforcer les stéréotypes de genre

Malgré leur potentielle contribution à l'émancipation des femmes et à l'égalité entre les genres, les programmes de DDR manquent souvent leur opportunité et tendent même à reproduire voire renforcer les inégalités et stéréotypes de genre⁸².

Tout d'abord, la possibilité de changements sociétaux est mise à mal par le fait que le retour à la paix après un conflit implique souvent pour les populations, mais aussi pour les acteurs-ices internationaux-ales, un retour à un avant mythifié qui impose de faire table rase des changements apportés pour retourner aux conditions pré-conflit, c'est-à-dire à une forme de « normalité » (quoi que cela veuille dire) devenue idéalisée. Cette volonté de retrouver la société d'avant (qui parfois n'existe que dans les imaginaires) est dangereuse pour les femmes, ainsi que pour les minorités dans leur ensemble, qui perdent éventuellement les acquis sociaux issus du conflit⁸³.

Ensuite, au lieu de remettre cette dynamique en cause, les activités de DDR l'entérinent, notamment en refusant de mobiliser les effets potentiellement porteurs de changement du statut d'ancienne combattante et/ou d'associée à un groupe armé. Les programmes de DDR se déploient selon des modalités porteuses d'exclusion pour ces femmes, comme si leur expérience au combat était une erreur ponctuelle à effacer pour que la société puisse retourner à la « normale. » L'idée directrice est que les conflits, par essence nuisibles, et les groupes armés ne peuvent en aucun cas avoir joué un rôle positif pour les femmes. De ce postulat érigé en dogme découle l'objectif pour les programmes de DDR de rétablir les individus et groupes sociaux dans leur place d'avant le conflit en leur proposant uniquement des rôles stéréotypés. Les femmes n'ont ainsi pour avenues que des rôles au sein du foyer ou dans des secteurs professionnels traditionnellement réservés aux femmes et considérés comme convenables pour la société à réintégrer⁸⁴. Par exemple, au Népal, après la guerre civile, le programme de DDR a été considéré comme un échec pour les femmes AC—WAAFAG puisqu'il n'a pas su s'appuyer sur les connaissances et compétences acquises pendant le conflit. En effet le programme s'est contenté de replacer les femmes comme avant le conflit dans des rôles traditionnels⁸⁵. La société népalaise n'avait pas évolué socialement de la même manière que le groupe armé maoïste et était restée très traditionnelle.

Les formations stéréotypées offertes par les programmes de DDR ne permettent que rarement aux femmes de s'émanciper ou de développer les compétences acquises. Les femmes AC—WAAFAG se voient ainsi offrir des formations liées à des domaines traditionnellement féminins comme la couture, la coiffure ou la fabrication de savon. Ces formations sont proposées seulement parce qu'elles sont perçues comme

82. STEENBERGEN Michanne, *op. cit.*, p. 7.

83. HAUGE Wenche Iren, *op. cit.*

84. United Nations Development Programme et United Nations Inter-Agency Working Group on DDR, *op. cit.*, p. 40.

85. SPECHT, Irma, *loc. cit.*, p. 81.

adaptées pour les femmes, sans être accompagnées d'une étude du marché local ou d'une enquête sur les besoins des femmes concernées. L'étude globale d'ONU Femmes sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 rapporte différents exemples de ces formations stéréotypées problématiques qui n'ont fait que renforcer « la séparation traditionnelle des rôles entre les sexes et, en l'absence d'une analyse de marché approfondie et sensible au genre, n'ont pas représenté en fin de compte des options de moyens de subsistance économique viables et utiles »⁸⁶. En Érythrée, par exemple, des femmes qui avaient participé à la lutte du Front populaire de libération de l'Érythrée (FPLE), qui se battait notamment pour plus d'égalité de genre, se sont retrouvées après le conflit totalement mises à l'écart. Les activités de formation du programme de DDR leur ont proposé de se former à des métiers comme la vannerie, le tissage de nattes, la broderie ou la confection de vêtements. Ces formations, en plus de n'avoir aucun rapport avec le bagage acquis par ces femmes pendant le conflit, ne leur ont pas permis d'avoir un revenu suffisant⁸⁷. Avec ce genre d'activités, les concepteurs-rices de DDR renforcent les attentes des communautés sur les femmes AC—WAAFAG, qui n'ont aucune possibilité de sortir des rôles qui leur sont traditionnellement réservés.

De plus, un dispositif souvent utilisé dans l'après-conflit pour permettre aux ancien-ne-s combattant-te-s de se réinsérer est de les intégrer à l'armée régulière. Or, les femmes AC—WAAFAG ne sont que rarement considérées pour intégrer l'armée régulière ou alors à des rangs inférieurs à ceux qu'elles avaient dans le groupe armé⁸⁸. Cet aspect de la réintégration des femmes AC dans l'armée régulière ou les institutions de sécurité reste assez peu étudié, il n'existe pas de chiffres précis, on s'arrête souvent semble-t-il au nombre de femmes participant aux projets de DDR en général. En plus de perdre certains droits et libertés, les femmes AC—WAAFAG connaissent ainsi une baisse de leurs revenus et de leur statut social jusqu'à être marginalisées par les communautés selon la dynamique exposée précédemment.

3.3 La logique binaire victime-pacificatrice qui contraint les femmes

Ce refus de concevoir que des femmes puisse s'émanciper grâce à leur expérience des groupes armés et d'avoir un statut de combattante est corroboré par le fait que dans les situations de conflit, les femmes sont vues selon une logique binaire où elles sont soit des pacificatrices soit des victimes... et rien d'autre, sauf à embrasser le rôle de paria, comme exposé précédemment. Ce biais s'observe d'ailleurs dans l'Agenda FPS des Nations unies, qui renforce au fil des résolutions adoptées le fait que les femmes ne peuvent que rarement sortir de ces deux rôles tant lors des conflits que dans les processus de pacification. Après la Résolution 1325, neuf résolutions ont été adoptées

86. ONU Femmes, *Prévenir les conflits, transformer la justice, obtenir la paix. Étude Mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies*, 2015, p. 179.

87. COULTER Chris, PERSSON Mariam, et UTAS Mats, *op. cit.*, p. 37.

88. United Nations Development Programme et United Nations Inter-Agency Working Group on DDR, *op. cit.*, p. 39.

par le Conseil de sécurité de l'ONU⁸⁹. Seules les Résolutions 1325 (2000)⁹⁰ et 1889 (2009)⁹¹ invitent à prendre en compte les besoins spécifiques des femmes et filles qui ont participé aux groupes armés dans les processus de DDR. Ces résolutions contribuent ainsi à enfermer les femmes dans deux rôles majeurs : comme des pacificatrices qui peuvent et doivent participer plus activement et de manière significative à la résolution des conflits et la consolidation de la paix ou alors comme des victimes passives et vulnérables qu'il faut protéger, particulièrement contre les VSS.

L'Agenda FPS pousse résolution après résolution à une plus grande participation des femmes comme agentes de paix, leur participation étant vue comme clé pour une paix durable. Même lorsqu'elles sont perçues comme pacificatrices, les femmes ont du mal à s'imposer et ne sont toujours pas systématiquement incluses dans les négociations et les pourparlers de paix. Par exemple, entre 1992 et 2018, on comptait seulement 13 % de femmes médiatrices et 4 % des signataires des accords de paix étaient des femmes⁹².

Afin d'inclure plus de femmes dans la construction et la consolidation de la paix, les programmes de DDR dits de seconde génération ont voulu développer un éventail d'activités plus large, pour être plus inclusifs des communautés locales⁹³. C'est dans cette dynamique qu'ont été développés les projets de réduction de la violence au sein de la communauté (CVR) comme activités phares de cette nouvelle version des processus de DDR. Un nombre important de femmes participent en effet à ces projets : au Mali ce sont 51 % de femmes qui sont bénéficiaires des initiatives de CVR⁹⁴ et 39 % en RCA⁹⁵.

Ces projets impliquent certes un grand nombre de femmes, mais seulement en tant que pacificatrices, soutenant le désarmement et la démobilisation des hommes, mais pas comme combattantes elles-mêmes. Le dernier rapport du Secrétaire général de l'ONU sur l'Agenda FPS montre bien ce décalage⁹⁶, pour les projets de CVR en RDC, au Mali, et en RCA, on est au-dessus de 25 % de participation de femmes, mais pour les activités de DDR « pures » on descend en dessous de 5 %. Cette version supposément améliorée des processus de DDR légitime par un biais communautaire les erreurs de ceux de la première génération qui n'arrivaient pas non plus à faire venir les femmes AC—WAAFAG.

Surtout, les femmes ont du mal à sortir de leur rôle passif de victimes notamment de la violence des hommes pendant et après le conflit. Il ne faut pas oublier que les femmes AC—WAAFAG peuvent aussi être victimes de violences diverses pendant le conflit,

89. Pour consulter l'ensemble des résolutions de l'agenda FPS, <https://www.peacewomen.org/security-council/WPS-in-SC-Council>

90. Conseil de sécurité des Nations unies, *Résolution 1325 (S/RES/1325)*, 2000.

91. Conseil de sécurité des Nations unies, *Résolution 1889 (S/RES/1889)*, 2009.

92. WRIGHT Katharine *et al.* *Gender and Inclusivity in Peace and Security*, Quaker Council for European Affairs, 2020, p. 23.

93. Pour plus d'informations, voir le site de l'ONU dédié aux programmes de DDR : <https://peacekeeping.un.org/fr/disarmement-demobilization-and-reintegration>

94. United Nations, *Leaders and Changemakers: Women driving sustainable peace and security outcomes. WPS highlights of UN Peacekeeping in 2021*, Department of Peacekeeping Operations (DPO) Gender Unit, 2022.

95. United Nations, *op. cit.*, 2020, p. 29.

96. ONU, *op. cit.*, 2021.

notamment sexuelles et sexistes (VSS). Dans l'Agenda FPS, c'est ainsi le volet protection des femmes qui prime, et ce particulièrement concernant les VSS en temps de conflit⁹⁷. Ainsi, sur dix résolutions depuis 2000, cinq se concentrent sur la protection des femmes et les enjeux liés aux VSS en temps de conflit⁹⁸. La violence des hommes semble être la seule qui existe réellement. Pour les concepteurs-rices des processus de DDR, il est inacceptable que des femmes aient pu s'y résoudre, même dans une période de conflit. C'est là aussi un des combats cruciaux des féministes, aller à l'encontre de l'idée selon laquelle les femmes sont naturellement non violentes et pacifiques et que les hommes sont naturellement violents, ce qui voudrait donc dire que toute tentative de changement dans la société serait perdue d'avance⁹⁹.

97. HENSHAW, Alexis Leanna, *op. cit.*, p. 1.

98. Pour consulter l'ensemble des résolutions de l'agenda FPS, <https://www.peacewomen.org/security-council/WPS-in-SC-Council>

99. ARONOFF Phyllis, « Militarisme et pacifisme : une approche féministe » *Revue internationale d'action communautaire*, (12), 1984, p. 127-132.

CONCLUSION. POUR LES FEMMES COMBATTANTES, ON VERRA PLUS TARD

Malgré des efforts notables de la part des Nations unies pour concevoir et mettre en place des programmes de DDR sensibles aux enjeux de genre et inclusifs pour les femmes anciennes combattantes et associées aux forces et groupes armés (AC–WAAFAG), ces programmes se révèlent peu bénéfiques pour ces femmes, ceci notamment en raison des stéréotypes de genre qu'ils promeuvent, plus ou moins consciemment. Les besoins et attentes spécifiques des femmes AC–WAAFAG restent majoritairement peu pris en compte. La priorité de ces programmes semble toujours être les hommes qui ont combattu et la façon de canaliser au mieux leur violence après la fin du conflit. Ainsi, de nombreuses femmes AC–WAAFAG ayant participé à l'action des groupes armés se trouvent invisibilisées.

Dès la phase de négociation et de conception de ces processus, les femmes AC–WAAFAG sont marginalisées et, pour la majorité, ne viennent même pas s'inscrire aux activités prévues. Elles ne peuvent parfois même pas y accéder pour des raisons sécuritaires, pratiques et logistiques ou alors parce que les critères de sélection sont discriminatoires, et même quand elles y ont accès, cela ne leur procure que peu d'avantages par rapport à leur participation au groupe armé. Ces femmes préfèrent alors retourner en cachette à la vie civile, car ces projets ne sont finalement que rarement bénéfiques pour elles.

Ce biais de genre de la part des concepteurs-rices des programmes de DDR est conforté par des attentes et des normes communautaires qui empêchent d'autant plus ces femmes de s'identifier comme membres de groupes armés. Les femmes AC–WAAFAG ont transgressé ce qu'on attend d'elles et de leur genre et font face à des communautés souvent plus traditionnelles que les groupes armés. Ces communautés souhaitent les voir retourner à des positions traditionnelles et acceptables de femmes, et donc souvent dans la sphère privée comme épouse et/ou mère. Ces normes stéréotypées et inégalitaires ne sont pas vraiment remises en question par les concepteurs-rices des processus de DDR, puisque ces dernier-ère-s vont plutôt les renforcer. Il s'agit là d'une tension importante pour les programmeurs-rices de ces projets. En effet, ceux-ci se sont donnés pour objectifs d'impliquer plus activement les communautés locales – et pas seulement les combattant-e-s – dans ce qu'on appelle la seconde génération des programmes de DDR, en prenant davantage conscience des biais de genre et en tentant de ne pas les légitimer.

Par conséquent, après le conflit, l'expérience combattante des femmes AC–WAAFAG finit par être presque entièrement effacée. Alors que les conflits voient souvent des changements positifs en termes d'égalité femmes-hommes, une fois qu'ils sont terminés il y a une volonté forte de revenir à la « normale », aux dépens des femmes. Et

les processus de DDR contribuent souvent à cette dynamique. Ils adoptent des pratiques qui, sur un plan normatif, réifient une préconception sociologiquement erronée de la place des femmes dans un conflit. Il semble difficile de faire admettre que les femmes ne sont pas uniquement pacificatrices ou victimes, mais qu'elles sont aussi combattantes. Ce préjugé normatif, bien qu'invalidé par les observations empiriques, s'avère particulièrement résilient. Il amène les programmes de DDR à tenter de replacer d'anciennes combattantes dans des rôles et identités de genre traditionnels en négligeant totalement les expériences qu'elles ont pu acquérir pendant le conflit. Concrètement, les femmes ayant combattu sont appelées à renoncer aux qualifications, compétences, statuts et aux formes de reconnaissance auxquelles elles ont pu avoir accès lors des hostilités. Il apparaît que les programmes DDR manquent l'opportunité de transformer la société post-conflit en y instaurant des dynamiques sociales plus égalitaires pour promouvoir un retour à une société d'avant idéalisée du simple fait qu'elle précède le conflit. Ainsi, la violence des femmes n'est pas acceptée, tout comme les femmes AC—WAAFAG qui sont bel et bien invisibilisées.

Pour l'ONU, estimer que l'invisibilisation des femmes AC—WAAFAG serait finalement un moindre mal par rapport au statut de paria qui les guette reviendrait à refuser d'aborder la problématique du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion dans toute sa complexité, notamment dans sa dimension de genre. Ce serait admettre d'emblée un échec donc on n'oserait avouer qu'il est toléré parce qu'il concerne des femmes, perçues seulement comme une minorité. Pourtant, d'une part, c'est bien d'échec donc il convient de parler et, d'autre part, les décennies passant, on peine à ne pas interpréter le décalage entre les ambitions affichées dans les discours onusiens et les pratiques mises en œuvre dans le cadre des programmes des DDR autrement que comme une forme d'acceptation d'une fatalité dont l'ONU s'accommode sans trop de regrets.

Ce rapport n'aborde qu'un exemple parmi beaucoup d'autres du décalage persistant entre l'ambition et les promesses des résolutions de l'Agenda FPS et la réalité de sa mise en œuvre, qui reste, plus de vingt ans après, largement insuffisante. Plus globalement, la situation des femmes dans les groupes armés reste un domaine de l'Agenda FPS qui n'a reçu que peu d'attention par rapport à d'autres¹⁰⁰. Il existe plusieurs raisons qui expliquent ce décalage persistant entre discours et réalité concernant l'Agenda FPS, mais les différent-e-s expert-e-s sur le sujet mettent particulièrement l'accent sur le manque de financement adéquat¹⁰¹ et également le manque de *leadership* et de volonté politique à se saisir de ces sujets¹⁰². Il semble que la question de l'égalité de genres est continuellement remise à « *plus tard* », après la reconstruction de la société. Or, comme le souligne Cynthia Enloe, ce « *plus tard* » est un « *fuseau horaire patriarcal* »¹⁰³. Il découle de biais initiaux et de pratiques conçues et mises en œuvre par des hommes pour des hommes en n'ayant que peu d'égards pour les aspirations des femmes. Les femmes AC—

100. GOSWAMI, Roshmi, *op. cit.*, p. 2.

101. SHEPERD Laura, « Funding needed for the next 20 years of the women, peace and security agenda », *The Australian Strategic Policy Institute*, 2020.

102. WRIGHT Katharine *et al.*, *op. cit.*, p. 39.

103. ENLOE, Cynthia, *The Curious Feminist: Searching for Women in a New Age of Empire*, University of California Press, 2004 : « *'Later' is a patriarchal time zone* », [traduction de l'autrice].

WAAFAG ne sont ainsi pas considérées comme un groupe pouvant être légitimement considéré comme prioritaire, seulement comme un phénomène temporaire vu comme « marginal » et appelé à s'effacer devant l'impératif d'une paix retrouvée¹⁰⁴.

D'autres études seraient certainement nécessaires afin de compléter le manque d'informations sur les moyens et méthodes mis en œuvre par les femmes AC-WAAFAG pour remédier aux échecs constatés. En effet, parmi les ouvrages les plus utilisés pour ce rapport, la majorité se concentre sur les défauts et erreurs des programmes de DDR dans une analyse passive vis-à-vis de ces femmes. En effet, ces ouvrages ne manquent pas de descriptions de la façon dont elles subissent négativement les manquements des programmes de DDR mais n'offrent pas d'exemple de femmes qui se sont organisées pour contrer ces défaillances¹⁰⁵. On y trouve également des recommandations pour améliorer les programmes de DDR mais presque toujours du point de vue des concepteurs-rices de ces programmes, et jamais de celui des femmes concernées. Le rapport d'Elisa Tarnaala du *Norwegian Peacebuilding Resource Center*¹⁰⁶ est une intéressante exception puisqu'il se saisit de l'exemple du Mozambique, où en 1994, l'association des vétérans a mis en place une branche exclusivement féminine. Celle-ci visait à répondre au fait que seuls les problèmes des hommes anciens combattants étaient abordés dans le programme de DDR. Le travail de cette branche a alors permis un traitement plus équitable des femmes dans ces programmes et une meilleure réintégration de ces dernières dans la société post-conflit, notamment sur le marché du travail grâce à des conditions de travail favorables (des structures d'accueil pour les enfants, des services de santé et des denrées alimentaires ont été mis à disposition).

De même, il existe de nombreuses analyses sur la place des femmes dans les groupes armés, mais finalement assez peu sur leur réinsertion économique, politique et aussi sociale à plus long terme après la mise en place de programme DDR, alors qu'il en existe beaucoup sur les hommes¹⁰⁷. En effet les ouvrages utilisés dans ce rapport se concentrent souvent sur les raisons et les dynamiques qui expliquent pourquoi des femmes rejoignent des groupes armés, et décrivent la vie et la place de ces femmes au sein du groupe armé, ainsi que les changements en termes de rôles et relations de genre en comparaison à la société d'origine. Ils montrent notamment pourquoi il est

104. VASTAPUU Leena, *loc. cit.*

105. C'est le cas notamment du rapport du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), United Nations Development Programme et United Nations Inter-Agency Working Group on DDR, *op. cit.*, de celui du *Democratic Progress Institute* datant de 2015, Democratic Progress Institute, *op. cit.*, de l'article de Michanne Steenbergen qui analyse précisément les processus de DDR au Népal et au Liberia, STEENBERGEN Michanne, *op. cit.*, ou encore plus récemment du chapitre de Leena Vastapuu consacré aux programmes de DDR au sein de l'ouvrage collectif *Routledge Handbook of Feminist Peace Research*, VASTAPUU Leena, *loc. cit.*

106. TARNAALA Elisa, *op. cit.*

107. On peut citer de nombreux exemples d'ouvrages consacrés aux processus de DDR en général qui ne mentionnent le cas des femmes combattantes que dans une partie également consacrée aux enfants soldats et concentrent tout le reste de leur développement aux hommes combattants : WALLACE RHEA Randolph, *Étude comparative de la réintégration des ex-combattants dans la région des Grands Lacs en Afrique : trajectoires, processus, et paradoxes*, Banque mondiale, ; SCHULHOFER-WOHL Jonah et SAMBANIS Nicholas, *Disarmament, Demobilization, and Reintegration Programs: An Assessment* Sandöverken, Sweden: Folke Bernadotte Academy Publication, 2010 ; NILSSON Anders, *Reintegrating Ex-Combatants in Post-Conflict Societies*, SIDA, 2005.

parfois encore plus difficile pour les femmes de quitter les groupes armés, tout en apportant des nuances selon les cas d'études utilisés. Enfin, ces ouvrages montrent l'exclusion des femmes des processus de DDR et évoquent l'échec de leur réintégration, mais souvent à plus court terme. L'ouvrage collectif dirigé par Chris Coulter, Mariam Persson et Mats Utas, sur les jeunes femmes combattantes dans les conflits en Afrique fait à ce titre figure d'exception¹⁰⁸. En effet, ce dernier décrit de façon plus précise l'expérience de ces femmes et filles combattantes après la fin du conflit et leurs trajectoires à plus long terme comparé à d'autres ouvrages. Ces lacunes révèlent une fois de plus la façon dont ce sujet des femmes combattantes est pris en compte et la place qu'il occupe dans les ordres du jour.

108. COULTER Chris, PERSSON Mariam, et UTAS Mats, *op. cit.*

LES RAPPORTS DU GRIP

- 2018/8 **L'Afrique des minerais stratégiques - Du détournement des richesses à la culture de la guerre**, Ben Cramer, 44 p., 6 €
- 2018/9 **Le traité sur l'interdiction des armes nucléaires**, Jean-Marie Colin, 52 p., 8 €
- 2018/10 **La composante nucléaire du complexe militaro-industriel français**, Roland de Penanros, 20 p., 6 €
- 2019/1 **Évolutions et défis du maintien de la paix. Recueil de publications de l'Observatoire Boutros-Ghali**, Collectif, 104 p., 10 €
- 2019/2 **Résumé du SIPRI Yearbook 2019 - Armements, désarmement et sécurité internationale**, Traduction GRIP, 20 p., gratuit
- 2019/3 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes. Compendium 2019**, SIPRI/GRIP, 60 p., 10 €
- 2019/4 **La Chine au Nicaragua et au Panama: Une nouvelle branche des routes de la soie en Amérique centrale ?**, Thierry Kellner et Sophie Wintgens, 48 p., 10 €
- 2019/5 **Enfants-soldats en RDC : évolution et perspectives de la lutte contre leur recrutement;**, Maria Camello, 40 p., 10 €
- 2020/1 **La machine de guerre saoudienne à l'épreuve de ses ambitions**, Georges Berghezan, 64 p., 10 €
- 2020/2 **L'élargissement de la «responsabilité de protéger» aux urgences climatiques - une fausse bonne idée**, Marion Dussuchal, 44 p., 10 €
- 2020/3 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes. Compendium 2020**, Luc Mampaey, 60 p., 10 €
- 2020/4 **Résumé du SIPRI Yearbook 2020 - Armements, désarmement et sécurité internationale**, Traduction GRIP, 20 p., gratuit
- 2021/1 **Comment renforcer le rôle de l'UE dans les exportations d'armes**, Maria Camello, Léo Géhin, Federico Santopinto, 28 p., 10 €
- 2021/2 **Nucléaire iranien. Obstacles et enjeux d'un accord renouvelé entre Washington et Téhéran**, Vincent Eiffling, 36 p., 10 €
- 2021/3 **La CODECO, au coeur de l'insécurité en Ituri**, Adolphe Agenonga Chober, Georges Berghezan, 30 p., 10 €
- 2021/4 **Résumé du SIPRI Yearbook 2021 - Armements, désarmement et sécurité internationale**, Traduction GRIP, 20 p., gratuit
- 2021/5 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes. Compendium 2020**, SIPRI/GRIP, 48 p., 10 €
- 2021/6 **Robots tueurs: le début de la fin ?**, Stan Brabant, 28 p., 10 €
- 2021/7 **Est de la RDC : le paradoxe d'un état de siège et d'une insécurité grandissante**, Adolphe Agenonga Chober, 28 p., 10 €
- 2022/1 **Industries de défense saoudienne et émiratie : défis semblables, évolutions divergentes**, Georges Berghezan, 28 p., 10 €
- 2022/2 **Résumé du SIPRI Yearbook 2022 - Armements, désarmement et sécurité internationale**, Traduction GRIP, 32 p., 10 €
- 2022/3 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes. Compendium 2020**, GRIP/SIPRI, 52 p., 10 €

Les « Rapports du GRIP » sont vendus à la pièce à 10 € (frais de port inclus)
Commandez vos exemplaires sur <https://grip.org/category/publication/rapport/>

SI IMPORTANTES, QU'ELLES DISPARAISSENT L'INVISIBILISATION DES FEMMES COMBATTANTES DANS LES PROGRAMMES DE DDR

Les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) de l'ONU dits de seconde génération avaient pour ambition de pallier aux manques des programmes précédents accusés de ne pas inclure suffisamment les femmes combattantes. En effet, il existe un décalage persistant entre le nombre de femmes participant aux actions des groupes armés et le nombre d'entre elles qui participent effectivement aux programmes de DDR une fois le conflit terminé. Malgré leurs efforts pour combler/dépasser ce décalage et voir plus de femmes participer, force est de constater que les processus de DDR de seconde génération n'ont pas à ce jour réussi à atteindre une participation significative des femmes combattantes. Cette différence entre les ambitions affichées et la réalité de terrain est caractéristique des lacunes de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité des Nations unies. Les programmes de DDR ciblent encore majoritairement les hommes combattants, dont le recours potentiel à la violence serait la seule réelle menace à la sécurité et à la construction d'une paix durable. Les femmes ayant contribué elles aussi aux groupes armés se retrouvent alors marginalisées, leur rôle lors du conflit effacé et leurs besoins spécifiques mis de côté. Les programmes de DDR tendent en effet à reproduire voire renforcer les stéréotypes de genre plutôt que de capitaliser sur les expériences émancipatrices que ces femmes ont pu vivre au sein des groupes armés.

Ce rapport a ainsi pour objectif d'analyser les dynamiques et facteurs principaux ainsi que les obstacles qui peuvent expliquer le décalage persistant entre les volontés affichées des Nations unies et la réalité qu'on observe sur le terrain et qui conduit à une invisibilisation des femmes combattantes.

L'autrice a choisi de diviser sa réflexion en trois étapes. Tout d'abord, elle souligne comment la persistance d'un biais de genre dans les phases de conception, de formulation et de mise en œuvre des programmes de DDR participe de l'invisibilisation des femmes combattantes (I). Ensuite, elle analyse la manière dont ce biais de genre initial est conforté par des normes et des attentes communautaires traditionnelles qui marginalisent d'avantage ces femmes et rendent presque impossible leur participation à ces programmes (II). Enfin, la troisième étape s'intéresse aux dynamiques relevées lors des deux premières qui ont pour conséquence une négation du statut de combattante de ces femmes dans les programmes de DDR de l'ONU, qui ne peuvent exister dans l'après conflit qu'en tant que victime ou pacificatrice (III).



Clémence Buchet-Couzy est chargée de recherche au GRIP depuis avril 2022. Elle est titulaire d'un master « Conflits et Développement » de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Lille et d'une double licence Histoire et Géographie de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne.